

ATTTESTATION D'ASSURANCE

Date d'émission : 05/10/2022
Objet : attestation de couverture
Police : COF-FR32-HFK8493
Signataire : Sandra Cardona Gallego

Au regard des éléments ayant été portés à ma connaissance à la date de la rédaction de ces lignes, je soussignée, Sandra Cardona Gallego, directrice du département légal de la compagnie, déclare par la présente que la société :

| | |
|--------------------------|---|
| Dénomination sociale | COFINIMUR I SA |
| Dénomination commerciale | - |
| Domiciliation | 13 rue du Docteur Lancereaux, 75008 Paris, France |
| Lieu d'incorporation | Registre de Commerce de Paris |
| Numéro d'incorporation | 537946824 |
| Représentant légal | Juan Goethals |
| Fonction | Président du Conseil d'Administration |

est bien détentrice de la police d'assurance suivante :

| | |
|----------------------|--|
| Numéro de police | COF-FR32-HFK8493 |
| Date d'effet | 05/10/2022 |
| Echéance | - |
| Type de police | Multirisques + défauts de paiement + Tiers responsable |
| Type de bien | Commercial |
| Dénomination du bien | Bornes de recharge de VTE - Parking Aena, aéroport de Madrid |
| Adresse postale | Aeropuerto Adolfo Suárez Madrid-Barajas, Av de la Hispanidad, s/n, 28042 Madrid, Spain |
| Activité | Bornes de recharges publiques de véhicules électriques |

Ladite police est soumise aux limitations suivantes :

| | |
|---------------------------------|--|
| Valeur maximale de remplacement | 5.000.000 Euros (incluant équipements annexes et marquage) |
| Dommages financiers maximaux | 10.000.000 Euros |
| Mise en défaut du locataire | 500.000 Euros |
| Tiers responsable | 10.000.000 Euros |

La présente attestation est donnée conformément aux directives de la CNMV, et dans les limites inscrites au décret du 7 octobre 1963, relatif aux établissements d'assurance.

La présente déclaration n'engage la compagnie que dans les limites du contrat auquel elle est rattachée, et ne saurait être considérée comme une quelconque prise de participation de la compagnie au produit assuré.

La reproduction et communication de ce document est autorisée.

L'assuré s'engage à notifier à la compagnie tout changement de nature à altérer la validité du présent document sans délai.

Les termes détaillés de la couverture, et les obligations contractuelles des parties, figurent dans la police complète, disponible sur demande.

Des éventuels modifications structurelles internes à la compagnie, qu'elles portent sur son actionnariat ou ses effectifs, n'auront aucune forme d'influence sur la validité de ce document.

La compagnie n'est pas autorisée à céder ladite police à un tiers.

